

mériteraient d'être châtié de la sorte à ton occasion, pour ne pas t'avoir reprise de tes pénitences indiscrettes.

Pouvons-nous soulager les âmes du purgatoire ?

Oui, on le peut, et on le doit. L'Eglise nous y invite ; elle nous ouvre pour elles le trésor de ses indulgences. La charité nous le commande ; Dieu lui-même nous en prie, puisque chaque âme délivrée de ce lieu de tourments satisfait sa justice et augmente sa gloire.

Jésus-Christ dit un jour à sainte Marguerite : " Tu m'as instamment recommandé ce matin trois défunt ; ils ne sont pas damnés, ainsi qu'on le juge, mais ils souffrent de cruels tourments et sont si près des réprouvés, qu'ils croiraient l'être eux-mêmes, s'ils n'étaient visités par le ministère des anges. Les héritiers devraient à cet égard célébrer un grand anniversaire, afin que les larmes répandues en ce lieu adoucissent la peine des trois âmes et leur fassent remettre le péché du bien qu'ils ont mal acquis. Ma justice les a destinés à souffrir jusqu'au jour du jugement ; mais à cause de tes prières, je les retiendrai seulement vingt-cinq ans. Au bout de ce temps, à pareil jour consacré à ma Mère, ils seront retirés des peines et conduits à la gloire."

Ces trois âmes, lisons-nous plus loin, avaient terminé leur vie par une vraie pénitence et avec l'intention de renoncer à leurs vices.—Mais il sera toujours vrai de dire avec J.-C. que ni les voleurs ni les voluptueux n'entreront dans le royaume des cieux.

Une religieuse, sœur Adrienne, mourut quelques jours après avoir gagné l'indulgence de la Portioncule. Sainte Marguerite priait pour elle quand elle entendit cette voix : " Ne pleure plus l'âme d'Adrienne ; par le mérite de l'indulgence reçue à sainte Marie-des-Anges, elle a conquis la gloire des heureux, sans passer par les peines du purgatoire.

Une chronique manuscrite du xixe siècle mentionne sur ce sujet deux faits remarquables arrivés dans notre Ordre ; l'un est rapporté par saint Bonaventure, l'autre, par frère Guillaume, provincial de France, sous le généralat du séraphique Docteur :

" Frère Bonaventure rapporte, est-il dit dans cette chronique, qu'un de nos religieux défunt apparut à un autre religieux. Celui-ci lui demande comment il se trouve. — Mal, répond le défunt : je souffre d'indicibles tourments ; cependant ils ne sont pas éternels. — Com-